

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente janvier deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/01/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Arlette DEMAR, Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAIN, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Sandra DERMIGNY (en remplacement de Dominique DUNAUD), Roger DESROCHES (en remplacement d'Alain FAUCHER), Camille DUDOGNON, Valérie GIROIR, Rémi JANDAUD, Isabelle LEON (en remplacement de Edith LERENARD), Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Monique REIX-BUSSY, Sabine VINCENT.

**EXCUSES :** Catherine CELESTIN, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Hubert LEHMANN, Nadine MAGY, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2014 – 022 : VOIRIE – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE MISE A DISPOSITION DES VOIES DEFINIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président rappelle que par modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat intervenus le 26 septembre 2012, le plan de zonage de la voirie déclarée d'intérêt communautaire a évolué. Aujourd'hui, le linéaire géré par la Communauté de Communes de Noblat s'établit à 165 km 136.

Monsieur le Président expose qu'après que le Conseil Communautaire ait approuvé les procès de mise à disposition des voies définies d'intérêt communautaire, des communes ont demandé des évolutions à ceux-ci.

Monsieur le Président donne lecture des nouveaux procès-verbaux.

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Approuve** les procès-verbaux, annexés à la présente délibération, à intervenir avec chaque commune de la Communauté de Communes de Noblat pour réaliser la mise à disposition des voies définies d'intérêt communautaire,

**Autorise** Monsieur le Président à signer les procès-verbaux.

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2013-119**

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** VOIRIE - APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE MISE A DISPOSITION DES VOIES DEFINIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

---

**Date de transmission de l'acte :** 11/02/2014

**Date de réception de l'accusé de réception :** 11/02/2014

---

**Numéro de l'acte :** 2014-022 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20140130-2014-022-DE

---

**Date de décision :** 30/01/2014

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.4. Delegation de fonctions